



DIOCÈSE D'ÉVRY
CORBEIL-ESSONNES

L'Évêque

Evry, le 04 décembre 2012

Chers amis,

Les lettres se suivent.... Rassurez vous il n'y en aura pas d'autre sous presse ! Celle-ci est importante vu son objet. Je vous demande de vous y tenir fermement.

Bon Avent !



† Michel Dubost

Evêque d'Evry-Corbeil-Essonnes



DIOCÈSE D'ÉVRY
CORBEIL-ESSONNES

L'Évêque

DECRET

A propos des associations et des quêtes.

Dans notre diocèse, beaucoup de personnes sont très généreuses.
Il arrive malheureusement que certains abusent de leur générosité.
Des faits douloureux, survenus dans d'autres diocèses, et dont certains ont débordé chez nous, m'amènent à rappeler quelques règles.

Quels que soient leurs fonctions, leur statut, leur âge, les prêtres se trouvant dans le diocèse reçoivent chaque mois ce qui convient pour subvenir à leurs besoins. Le montant de base est le même pour tous.

Pour le permettre, le diocèse invite chaque catholique à participer au denier de l'Eglise.
Les dons que reçoivent les prêtres, les diacres et les laïcs à l'occasion du ministère sont mis en commun, là aussi pour permettre un véritable partage.

Aucune quête, de quelque sorte que ce soit, ne peut avoir lieu dans les églises ou à la sortie, ou pour une œuvre d'Eglise, sans l'autorisation de l'évêque ou de son délégué.

De même, aucune association ne peut être mise en place - sous quelque prétexte que ce soit - sans l'autorisation écrite de l'évêque ou de son délégué. La conférence épiscopale française et les services du Vatican le demandent explicitement.

Enfin, l'accueil des prêtres étrangers fait l'objet d'accords entre les évêques et, dans ces accords, les questions financières sont réglées de manière à ne pas créer d'injustices, ni en France (vis-à-vis des autres prêtres), ni dans leur pays d'origine (où il serait désastreux de créer en plus des jalousies).

Je demande à chacun d'observer scrupuleusement ces règles, et de signaler rapidement ceux qui les solliciteraient de manière indue : il nous faut, collectivement, nous prémunir contre les conséquences juridiques d'actions dont on pourrait croire qu'elles ont l'aval des autorités religieuses.

A Evry, le 04 Décembre 2012

Père Dominique RODDE
Chancelier

+ Michel Dubost
Evêque d'Évry-Corbeil-Essonnes